

DEPARTEMENT
AIN

COMMUNE DE COLLONGES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS :
19

L'an deux mille vingt-trois, le 21 du mois de mars à 20h, le Conseil Municipal de la commune de COLLONGES, après convocation légale du 17/03/2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel PERREAL, Maire.

CONSEILLERS EN EXERCICE :
17

Etaient Présents : Mmes et MM. PERREAL, MOREL, VESIN, MERME, DALMEDO, JACQUET, PEROUCHET, RATHOUIN, MOULEYRE, LONJON, MERESSE, LA STORIA

Date d'affichage :
28/03/2023

Etaient absents :

Guillaume TOSIN
Ingrid MATHIEU (procuration à Mme LONJON)
Virginie BESSON (procuration à M. MERME)
Aurore DURAFFOUR (procuration à Mme DALMEDO)
Emmanuel DEVILLE (procuration à Mme MOREL)

CONSEILLERS PRESENTS :
12

Madame Emmanuelle DALMEDO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Modification du règlement du foyer rural

Afin de tenir compte de l'évolution des tarifs de l'énergie, une réflexion a été menée sur une éventuelle augmentation des tarifs de location de la salle des fêtes appelée le « Foyer rural ».
Après plusieurs échanges il a été décidé, en réunion interne, de proposer au conseil une augmentation des tarifs selon les éléments suivants, et cela à compter du 01/09/2023 (les modifications sont surlignées en jaune) :

TARIFS DE LOCATION DU FOYER RURAL / uniquement aux collongeois

	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES	CAUTION
Associations de Collonges : 1ère manifestation	offert	offert	2 000,00
Location totale	300,00	450,00	2 000,00
Location partielle 1 (cuisine entrée bar WC)	100,00	150,00	2 000,00
Location partielle 2 (petite salle entrée WC)	85,00	130,00	2 000,00
Location du garage en cas de manifestations ext	offert		2 000,00
Activités scolaires	offert		0,00
Matériel de sonorisation	0,00		2 000,00
Autres activités	5,00 €/h	5,00 €/h	
Forfait non respect des consignes état des lieux	100,00	130,00	
Ménage non effectué	150,00	195,00	
Foyer rural/Prêt de matériel : plateaux, tables, bancs, tréteaux (du garage), rendus au plus tard dans les 4 jours qui suivent la manifestation	0,00	0,00	160,00
Foyer rural / Rangement et nettoyage			100,00

En cas de sinistre seule la personne
dépositaire de l'attestation d'assurance est responsable
et donc sollicitée si besoin

COMPUTER:
Forfait WE du vendredi soir
au lundi matin :
une soirée chauffée : 450 €
une soirée de plus chauffée :
+ 50 €

COMPUTER:
Forfait WE du vendredi soir au
lundi matin :
une soirée chauffée : 150 €
une soirée de plus chauffée : + 25
€

COMPUTER:
Forfait WE du vendredi soir au
lundi matin :
une soirée chauffée : 130 €
une soirée de plus chauffée : + 25
€

COMPUTER:
Réflexion en cours donc
pas de modification pour
l'instant

Accusé de réception en préfecture
001-210101093-20230321-23-23-DE
Date de réception préfecture : 28/07/2023

Une revalorisation des tarifs de la vaisselle (remboursement en cas de casse) est également proposée (tableau ci-dessous) :

TARIFS REMBOURSEMENT VAISSELLE FOYER RURAL								
	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES		TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES		TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES
Assiettes à dessert	1,15	1,50	Cuillère à soupe	0,45	0,50	Plat grand Inox	13,00	17,00
Assiettes plates	1,20	1,60	Cuillère à café	0,30	0,50	Plat petit Inox	5,80	7,50
Bouilloire électrique	33,00	43,00	Décapsuleur	2,20	3,00	Pot à eau grand en grès	8,00	10,50
Broc arc pyrex	1,85	2,40	Doseur	1,85	2,50	Pot à eau petit en grès	5,90	7,70
Cafetière	270,00	351,00	Fourchette	0,45	0,60	Salière/Polvière	1,05	1,50
Cale-porte	5,00	6,50	Grand saladier	3,80	5,00	Sous-tasse à café	0,45	1,00
Chauffe-plat (2 bougies)	30,00	39,00	Légumier inox	6,65	8,70	Sous-tasse à thé	0,90	1,20
Chauffe-plat (3 bougies)	38,00	49,50	Louche	7,65	10,00	Tasse à café	0,45	1,00
Cintre	1,50	2,00	Panier lave-vaisselle (assiettes)	51,85	67,50	Tasse à thé	1,00	1,50
Corbeille à pain Inox	4,70	6,10	Panier lave-vaisselle (couverts)	53,35	69,50	Tire-bouchon petit	4,30	5,60
Corbeille à pain osier	4,60	6,00	Panier lave-vaisselle (verres)	16,20	21,00	Torçon à vaisselle	4,00	5,20
Coupelle	0,60	1,00	Petit saladier	2,50	3,50	Verre ballon	1,00	1,30
Couteau	0,75	1,00	Plateau de service	6,85	9,00	Verre coupe champagne	1,15	1,50
Couteau de cuisine	4,05	5,50				Verre petit / moyen	0,45	0,60

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE les modifications du règlement du foyer rural telles que présentées ci-avant

Ainsi délibéré, le jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Collonges, le 21 mars 2023

Le Maire,

L. PERREAL

Accusé de réception en préfecture
001-210101093-20230321-23-23-DE
Date de réception préfecture : 28/07/2023